

**DEMANDE D'ARRÊTÉ  
INDIVIDUEL D'ALIGNEMENT**  
(Définition de la limite du domaine public)

**1 – DEMANDEUR**

Nom, prénom ou raison sociale : .....

Représenté par : ..... Courriel : .....

Adresse : N°..... Rue : ..... Commune.....

Code postal..... N° de téléphone : ...../...../...../...../.....

Qualité<sup>1</sup> :  particulier  notaire  entrepreneur  service public  autre : .....

**2 – PROPRIÉTAIRE/ BÉNÉFICIAIRE (si le demandeur est différent du bénéficiaire)**

Nom, prénom ou raison sociale : .....

Représenté par : ..... Courriel : .....

Adresse : N°..... Rue : ..... Commune : .....

Code postal..... N° de téléphone : ...../...../...../...../.....

**3 – MOTIF DE LA DEMANDE <sup>1</sup>**

Implantation d'un bâtiment  réalisation d'une clôture  plantation d'une haie

vente  travaux en limite d'alignement  Autre (à préciser) : .....

**Demande faisant suite à une autorisation d'urbanisme :** N° : .....

Si le terrain a déjà fait l'objet d'une demande d'arrêté d'alignement :

Date de la demande : .....

N° de l'arrêté : .....

*L'arrêté d'alignement ne dispense pas de demander les diverses autorisations administratives (permis de construire, déclaration préalable de travaux...) pour les travaux concernés.*

**4 – LOCALISATION DU TERRAIN<sup>1</sup>**

Adresse : N°..... rue.....

Lieu-dit : ..... Commune : .....

Cadastré : Section.....N°.....

Route Départementale concernée : .....  En agglomération  hors agglomération

**5 – DEMANDE D'ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT**

Je demande que me soit délivré le ou les arrêtés d'alignement, en application de l'article L.112-1 du Code de la construction et de l'habitation, pour la ou les voies bordant le terrain désigné ci-dessus.

Fait à ..... Le :.....

Signature

Date de dépôt en mairie :..... Cachet et Signature

**6 – AVIS DU MAIRE (si le terrain est situé en agglomération)**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date de la transmission à l'Agence Territoriale :..... Cachet et Signature

**7 – PIECES JOINTES**

- plan de situation du terrain établi à une échelle comprise entre 1/5000 et 1/25000 comportant : l'orientation, les voies de desserte avec l'indication de leur dénomination, des points de repère permettant de localiser le terrain,
- plan de masse établi à une échelle comprise entre 1/200 et 1/1000 faisant apparaître les limites du terrain (*extrait cadastral...*).

*Tous les documents graphiques doivent être établis à des échelles permettant une bonne lecture et une parfaite compréhension.*

Les demandes établies en un (1) exemplaire sont à déposer à la mairie de la commune concernée qui transmettra, pour instruction des demandes, ces dossiers à l'agence ad hoc.  
Le délai d'instruction de la demande est au maximum de (4) quatre mois à partir de la date de réception du dossier complet.

---

<sup>1</sup> Cocher la case